



Service facturier

Une restructuration aux effets considérables qui doit s'accompagner d'une requalification positive des personnels

L'administration a convoqué les organisations syndicales représentatives des personnels de la DGAC pour leur présenter le dispositif de mise en œuvre du futur Service Facturier de la DGAC. Ce dossier comme les autres dossiers de réorganisation des services supports de la DGAC, a avancé pendant la durée de chaise vide d'un certain nombre d'organisations syndicales.

La CFDT a obtenu un certain nombre de garanties concernant les agents, par exemple que la **mobilité géographique ne soit pas obligatoire**, et a fait avancer un certain nombre de revendications, actuellement bloquées dans un processus protocolaire interminable.

Ce dossier mérite qu'on y travaille encore. Il génère des inquiétudes considérables dans les services, à juste titre, car il préfigure une révolution dans le fonctionnement des services financiers de la DGAC.

Les services ordonnateurs seront en effet dessaisis de tout ce qui suit la réception de la facture, et l'administration en attend un gain important de productivité, et l'opportunité de réduire en regard les effectifs administratifs.

Pour exemple, 2 services pilotes ont été retenus : Aix en Provence et un secteur de l'Agence comptable principale, qui représentent à eux deux 15% de l'activité « dépenses » de la DGAC. La mise en œuvre de ces deux sites pilotes laisse présager si l'on en croit l'administration la restructuration de 18 postes (sur 50 à l'origine –Agences comptables + Ordonnateurs-) ! C'est donc clairement le projet de l'administration qui conduira à une des plus importantes réductions d'emploi prévues dans les années à venir.

Quant aux personnels de l'agence comptable, ils seront confrontés à des changements majeurs dans l'exercice de leurs fonctions, et devront en même temps constituer l'épine dorsale des futurs services facturiers, et accueillir leurs nouveaux collègues en nombre.

La CFDT a pris la mesure de cette révolution structurelle, dont l'impact sur les agents sera sans précédent.

La CFDT s'engage donc dans une discussion à deux niveaux : elle exige des garanties pour les personnels des services ordonnateurs et de l'agence comptable dans l'exercice de leurs fonctions, et revendique des avancées sociales susceptibles de compenser l'augmentation considérable de la charge de travail et les pertes d'emplois.

FOCUS

La DGAC a décidé de faire porter aux administratifs l'essentiel des mesures de suppressions d'emploi prévues par le gouvernement.

Pour ce faire, elle a engagé un certain nombre de travaux de réorganisation des services supports, prétextant dans un premier temps améliorer le service rendu.

Parmi ces travaux, l'un des plus lourds en matière sociale est sans conteste la mise en place d'un service facturier.

La CFDT exige que ce ne soit pas au détriment des conditions d'emploi des personnels concernés, et que des mesures sociales à la hauteur de l'enjeu soient garanties.

Le Comité de suivi qu'inaugurait hier Olivier Chansou, nouveau sous-directeur des personnels, ne peut à lui seul permettre de travailler sur ces deux aspects, et d'autres espaces de concertation doivent consolider l'édifice. Cette réunion permettait néanmoins d'une part de faire le point sur l'avancée du dossier du point de vue de l'administration et d'autre part d'exposer l'ensemble de nos revendications.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse de ces éléments.

Ce qu'a décidé l'administration	Analyse et revendications du SPAC CFDT
Principe du service facturier	
<p>Le service facturier récupère tout le suivi de la dépense depuis la réception de la facture jusqu'au virement de fonds au fournisseur</p> <p>Ce faisant, il accélère le processus de paiement : actuellement annoncé de 22 jours chez l'ordonnateur + 7 jours chez le comptable en moyenne il aboutirait selon le projet affiché à 15 jours après réception de facture dans le service facturier</p>	<p>C'est le cœur du processus d'économie qu'engage la DGAC, en s'appuyant sur la technicité des personnels de l'Agence comptable et des Services ordonnateurs.</p> <p>La CFDT s'interroge sur la possibilité d'atteindre de tels taux de productivité pour le service facturier. Nous serons donc attentifs aux garanties de maintien du bien-être au travail des personnels du futur service.</p>
Suivi des opérations	
<p>Mise en place d'un Comité de suivi de la modernisation des services support, qui suivra l'évolution du projet facturier pilote (Paris 11000 factures + Aix 12000 factures) ainsi que tous les autres projets à suivre.</p>	<p>Articulation correcte entre CAP (pour les affectations dans le nouveau service et le résultat des entretiens individuels) / Comité de suivi (pour le suivi en volume des résolutions de situation)</p>
Effectifs et statuts	
<p>Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> + 3 contrôleurs (cat B/C), un adjoint au chef de service (cat B/A), un assistant du service facturier (cat C) dans le Service facturier. - 11 équivalent ETP en moins chez l'ordonnateur à l'issue du processus (12 sur 23 demeureront) <p>Aix :</p> <ul style="list-style-type: none"> + 3 contrôleurs + 1 Adjoint dans le Service facturier. - 10 équivalent ETP en moins chez l'ordonnateur à l'issue du processus (8 sur 18 demeureront) 	<p>Nous revendiquons : cat A pour l'adjoint au chef de service, cat B+ pour les contrôleurs dépense, cat B pour l'Assistant au contrôleur; toutes promotions à obtenir après requalification liée à une formation de prise de poste qualifiante pour tous les agents du nouveau service facturier.</p> <p>Il nous semble par ailleurs que tous les agents impactés par le processus (chez l'ordonnateur, notamment en Sud-Est) n'ont pas été identifiés.</p>

Processus de mise en oeuvre

Etape 1 : début septembre

Réunir tout les personnels concernés -ordonnateur et comptable de Farman et d'Aix) pour une présentation des procédures RH (CAP dédiées, entretiens individuels permettant l'expression de desiderata...).

Etape 2 : mi-septembre

Entretiens individuels avec l'ensemble des personnels impactés pour recueillir les souhaits des agents en terme d'évolution

Etape 3 : mi-octobre

présentation au comité de suivi d'un double plan d'affectation, basé sur le volontariat des agents et mise en place des actions de réorganisation des services ordonnateurs

Etape 4 : mi-novembre

CAP restreinte aux postes concernés par la réorganisation et aux candidats volontaires (en cas de candidature multiple). Le poste d'adjoint au chef de service parisien pourrait être ouvert de manière plus large.

La CFDT a obtenu la garantie que les Conseillers Mobilité Carrière (CMC) se déplaceront sur site pour rencontrer les agents concernés.

La CFDT revendique la priorité sur tous les postes pour les personnels impactés par la réorganisation.

Attractivité et mesures sociales :

La DGAC s'engage à ne pas contraindre à la mobilité géographique (c'est à dire toujours proposer, dans le cadre des réorganisations, au moins un poste sur place –avec des fonctions éventuellement différentes-) et à garantir des postes avec du contenu (pas de mise au placard)

Le SPAC CFDT a demandé à l'administration le niveau d'IFR (partie fonctionnelle) prévu pour ces postes :

Contrôleur de dépense -> niveau 2

Adjoint au chef de service -> Chef de div (niveau 3)

Aucun autre mesure sociale ou d'accompagnement prévue à ce jour.

C'est pour la CFDT la moindre des choses.

La CFDT revendique en outre :

- Des conditions matérielles d'exercice des fonctions au moins à l'identique des conditions existantes en termes **d'équipement et de surface de bureau par agent**
- Des **formations de prise de poste qualifiantes** basées sur les différentes fonctions identifiées dans le futur service facturier, et avec engagement d'une opération de requalification : c'est à dire changement de corps ou de grade par **examen professionnel exceptionnel**, permettant après formation qualifiante et expérience du nouveau poste de 12 mois le passage de C vers B, de B vers B+, et de B+ vers A.

	<ul style="list-style-type: none"> - Une prime spécifique aux agents expérimentateurs du service facturier, qui vont essayer tous les plâtres du dispositif avec obligation de résultat - La garantie de mesures financières dérogeant si besoin aux règles Fonction publique pour permettre l'accueil des agents qui accepteraient une délocalisation, sous forme d'aide directe à l'installation et de support à la recherche d'emploi pour le conjoint et à l'accueil (logement, crèche, procédures administratives). Dans l'attente de l'effectivité de ces mesures, nous demandons que les personnels en cours de réaffectation mais n'ayant pas changé de résidence soient en mission de longue durée (service pilote, mais aussi lors de l'éventuelle mise en place des services définitifs). - La possibilité d'organiser à terme les services facturiers en s'appuyant sur un réseau d'agents pouvant éventuellement travailler à distance
--	---

Nous invitons les personnels concernés par cette restructuration à se rapprocher de leur Conseiller mobilité carrière, mais aussi de leurs représentants en CAP au plus tôt. La permanence CFDT (adresse dans le cadre ci-dessous) se tient à votre disposition pour vous donner leurs coordonnées.

Prochaine réunion du Comité de suivi en septembre.

Rejoignez dès maintenant le SPAC CFDT. Plus nous serons nombreux, plus nos actions auront des chances d'aboutir...

J'ADHERE AU SPAC CFDT

Nom :
Prénom :
Service :

*A transmettre par fax ou par courriel
(voir ci-contre)*

SPAC CFDT

spac.cfdt@wanadoo.fr

UNE ADRESSE :

Mas Aldebert
34134 MAUGUIO Cedex
cfdt-national@regis-dgac.net
Tél : 04 67 64 42 24
Fax : 04 67 22 13 63

UN SITE INTERNET :

www.spac-cfdt.org

